GUIDE ÉQUIPE DU QUÉBEC & CIRCUIT PROVINCIAL 2026-2027



Table des matières

OBJECTIF ***2***

ADMISSIBILITÉ ***3***

Pour être admissible à une sélection éventuelle sur l'Équipe du Québec, un athlète doit : ***3***

ÉVÉNEMENTS ADMISSIBLES ***3***

BOURSES DES TOURNOIS OPEN ***4***

CLASSEMENTS CONCERNÉS ***5***

ATTRIBUTION DES POINTS ***5***

CALCUL DU CLASSEMENT ***6***

RÉCOMPENSE FINALE ***7***

BRIS D'ÉGALITÉ ***8***

PROCESSUS DE SÉLECTION ***8***

MATRICE D'ÉVALUATION 9

ACTIVITÉS DE REPÉRAGES 9

SÉLECTION D'EXCEPTION – WILD CARD 10

ATHLÈTES SÉLECTIONNÉS 10

VISION À LONG TERME ***11***

OBJECTIF

Le programme de l'Équipe du Québec vise à identifier, accompagner et sélectionner les athlètes les mieux préparés pour représenter la province lors des compétitions nationales. C'est pourquoi Pickleball Québec instaure un classement provincial cumulatif fondé sur les résultats obtenus lors des événements officiels du circuit. Ce classement vise à stimuler la participation tout au long de la saison et à reconnaître les meilleurs athlètes québécois de la catégorie Open.

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à une sélection éventuelle sur l'Équipe du Québec, un athlète doit :

- Être membre en règle de Pickleball Québec ;
- Respecter les règlements, politiques, codes d'éthique de Pickleball Québec ;
- Participer aux compétitions admissibles du circuit provincial

ÉVÉNEMENTS ADMISSIBLES

Des points seront accordés aux compétitions suivantes :

Championnat régional

- Championnat régional #1 Région Est | 11 au 13 décembre 2026
- Championnat régional #2 Région Ouest | 15 au 17 janvier 2027
- Championnat régional #3 Région Montréal | 14 au 16 mai 2027
- Championnat régional #4 Région Centre | 4 au 6 juin 2027

Championnats provinciaux

- Championnat provincial intérieur | mars 2027
- Championnat provincial extérieur | juillet 2027

Ce classement permettra de :

- Reconnaître l'excellence sportive.
- Renforcer la compétition à l'échelle provinciale.
- Récompenser les athlètes les plus performants.

BOURSES DES TOURNOIS OPEN

Chaque épreuve de DOUBLE Open masculin | Open féminin admissible au classement provincial sera assortie d'une bourse de 2 000 $. Les épreuves de SIMPLE Open masculin | Open féminin admissibles au classement provincial seront assorties d'une bourse de 1 000 $.

Ces bourses sont offertes sous réserve de la disponibilité des fonds et des modalités financières en vigueur.

La répartition de la bourse entre les athlètes sera déterminée par Pickleball Québec et publiée avant le début de chaque tournoi.

CLASSEMENTS CONCERNÉS

Les classements comprendront les résultats obtenus dans les épreuves Open de simple, de double genré et de double mixte. Les points accumulés dans l'ensemble de ces épreuves seront combinés afin d'établir le classement général de chaque athlète dans sa catégorie respective.

DEUX CLASSEMENTS ÉVOLUTIFS DISTINCTS SERONT TENUS :

- **Classement Open Masculin**
- **Classement Open Féminin**
- **Classement Open 50+ Masculin***
- **Classement Open 50+ Féminin ***

* *Les athlètes âgés de 50 ans et plus disposeront de leurs propres épreuves et pourront accumuler des points au classement provincial 50 ans et plus. Toutefois, aucune bourse ne sera attribuée dans ces catégories. Lorsqu'une épreuve 50 ans et plus n'est pas offerte dans un tournoi admissible, les athlètes de cette catégorie pourront participer à l'épreuve Open équivalente et obtenir des points au classement provincial 50 ans et plus. À l'instar du classement provincial Open, le classement provincial 50 ans et plus constituera un outil de référence important pour l'identification et la sélection des athlètes appelés à représenter l'Équipe du Québec.*

ATTRIBUTION DES POINTS

Chaque athlète se verra attribuer des points selon son classement final dans chacun des événements admissibles au classement provincial.

**RAPPEL : Seuls les résultats obtenus dans les catégories Open seront comptabilisés au classement provincial Open.*

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

Rang	Points
1er	100
2e	85
3e	70
4e	50
5e	40
6e	30
7e	20
8e	10

CHAMPIONNATS PROVINCIAUX

Rang	Points
1er	150
2e	120
3e	100
4e	80
5e	50
6e	40
7e	30
8e	20

En tant qu'événements majeurs de la saison, les Championnats provinciaux attribueront un nombre de points supérieur.

CALCUL DU CLASSEMENT

- Tous les points obtenus pendant la saison seront cumulés.
- Les points remportés à chaque événement s'ajouteront au total du classement général.

RÉCOMPENSE FINALE

À la fin de la saison, l'athlète ayant accumulé le plus grand nombre de points au classement provincial Open, toutes catégories confondues, recevra la grande bourse provinciale soit :

Une participation aux Championnats Canadiens 2027 se découlant ainsi :

1. Ses frais d'inscription
2. Son hébergement
3. Ses frais de transport et/ou d'avion
4. Un uniforme complet

** *Les sommes maximales ne pourront cumulativement dépasser 3500$ et les reçus devront être fournis pour remboursement. Les frais de kilométrages seront remboursés conformément à la politique FQP en vigueur.*

** *L'athlète représentera sa province pour la durée des championnats.*

** Cette grande bourse provinciale est **en sus** de ce qui est offert pour le Championnat canadien par provinces.

Les modalités précises seront renouvelées et confirmées chaque année.

Le classement provincial Open constitue le principal outil d'identification des athlètes en vue de la formation de l'Équipe du Québec. Les athlètes terminant au premier rang de la catégorie Open seront normalement retenus au sein de l'Équipe du Québec, sous réserve du respect des critères d'admissibilité, des exigences du programme ainsi que des politiques, règlements, codes d'éthique de Pickleball Québec.

BRIS D'ÉGALITÉ

En cas d'égalité au premier rang du classement provincial Open, les critères de départage suivants s'appliqueront, dans l'ordre :

1. Le plus grand nombre de victoires obtenues lors des événements admissibles du circuit ;
2. Le meilleur pourcentage de victoires lors des événements admissibles du circuit ;
3. Le plus grand nombre de médailles d'or ;
4. Le plus grand nombre de médailles d'argent ;
5. Le plus grand nombre de médailles de bronze ;
6. Le meilleur différentiel de points cumulatif dans l'ensemble des événements admissibles.

Si, après l'application de tous les critères de départage, une égalité persiste au premier rang, le comité de sélection de Pickleball Québec pourra rendre une décision finale en tenant compte de l'intérêt sportif de l'Équipe du Québec et des objectifs du programme de haute performance.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Le classement provincial Open représente le principal indicateur de performance du programme.

Toutefois, la sélection finale repose également sur plusieurs facteurs :

- Les résultats sportifs ;
- L'évaluation technique ;
- La capacité à performer dans un contexte de compétition nationale ;
- La complémentarité avec les autres membres de l'équipe ;
- L'attitude et l'esprit sportif ;
- La disponibilité à participer aux activités du programme.

MATRICE D'ÉVALUATION

Critère	Pondération
Classement Open et résultats sportifs	40 %
Évaluation technique	25 %
Complémentarité et potentiel d'équipe	15 %
Comportement et esprit sportif	10 %
Engagement et participation au programme	10 %

ACTIVITÉS DE REPÉRAGES

Pickleball Québec pourra organiser différentes activités destinées aux athlètes identifiés dans le parcours vers l'Équipe du Québec :

- CAMPS DE DÉVELOPPEMENT HAUTE PERFORMANCE QUI COMPREND :
 → Préparation mentale ;
 → Préparation physique ;
 → Entraineur de haut niveau ;

- OBSERVATIONS EN COMPÉTITIONS SANCTIONNÉES
 → Coaching en temps réel lors de parties;

- ÉVALUATIONS TECHNIQUES ;

La participation à ces activités constitue un élément favorable au processus de sélection.

SÉLECTION D'EXCEPTION – WILD CARD

Afin de constituer l'équipe la plus compétitive possible, Pickleball Québec se réserve également la possibilité d'accorder un nombre limité de sélections exceptionnelles « Wild cards » à des athlètes qui n'ont pas nécessairement participé à l'ensemble du circuit ou satisfait à tous les critères habituels, mais dont les performances, le niveau de jeu ou la contribution anticipée à l'équipe justifient une telle sélection.

Ces situations peuvent notamment inclure :

- Une blessure ;
- Une participation à des compétitions majeures ;
- Des performances sportives significatives démontrées à l'extérieur du circuit.

Toute recommandation de sélection exceptionnelle devra être évaluée et approuvée par le comité de sélection, selon les besoins sportifs et la composition recherchée de l'Équipe du Québec.

ATHLÈTES SÉLECTIONNÉS

Les athlètes retenus seront informés officiellement par Pickleball Québec.

Les informations suivantes leur seront transmises :

- Composition de l'équipe ;
- Statut de remplaçant, le cas échéant ;
- Activités obligatoires ;
- Calendrier de préparation ;
- Modalités financières applicables.

VISION À LONG TERME

La vision de Pickleball Québec est de développer un parcours clair permettant d'identifier, d'accompagner et de préparer les athlètes québécois en vue des compétitions nationales. Le classement provincial Open, les camps de développement haute performance et les activités de repérage seront les principaux outils pour soutenir cette démarche. Ce classement provincial Open contribuera à créer une saine rivalité entre les meilleurs athlètes québécois, et à renforcer la représentation du Québec lors des compétitions nationales.